



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La Directrice Générale

Bruxelles, le 24 avril 2026  
MARE/D3/IP

Cher Monsieur Lopez,

Nous vous remercions pour votre contribution relative à la Vision 2040 pour la pêche et l'aquaculture, dont nous accusons bonne réception. Nous apprécions votre opinion, qui porte sur des enjeux importants, et qui sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration de cette initiative.

À ce stade et à la suite de l'évaluation du règlement relatif à la politique commune de la pêche (PCP), nous menons une réflexion sur une Vision à long terme pour un secteur de la pêche et de l'aquaculture résilient, compétitif et durable à l'horizon 2040.

Cette réflexion s'articule autour de quatre axes principaux : l'offre, la demande, la main-d'œuvre et les « outils », afin de couvrir l'ensemble des aspects clés dans cette Vision.

En ce qui concerne l'« **offre** », la Vision abordera des aspects liés à l'approvisionnement durable en produits aquatiques, à la performance économique du secteur afin qu'il puisse maintenir ses activités dans des limites garantissant la durabilité environnementale de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'à la modernisation et à la transition énergétique.

S'agissant de la « **demande** », la Vision examinera la demande des consommateurs en produits de la mer, y compris l'évolution des modes de consommation et l'information des consommateurs, afin de garantir que ceux-ci disposent des moyens nécessaires pour faire des choix durables, notamment grâce à la traçabilité et à l'étiquetage des produits aquatiques.

S'agissant de la **main-d'œuvre**, la Commission devra se pencher sur des besoins pressants, notamment le renouvellement générationnel, la requalification du secteur et les possibilités de diversification, en cohérence avec l'ambition de maintenir des communautés côtières et insulaires dynamiques.

Enfin, il conviendra de veiller à ce que les **outils et infrastructures** (navires, exploitations aquacoles, installations de transformation) permettant d'optimiser la rentabilité et les conditions de travail soient disponibles. L'accès aux financements, la simplification et l'innovation feront également partie des réflexions.

Mr Sergio Lopez  
Président du CC SUD  
6 Rue Alphonse Rio  
56100 Lorient  
FRANCE  
[slopez@oppburela.com](mailto:slopez@oppburela.com)

En parallèle, la Vision devra tenir compte des **grandes tendances** qui affectent l'ensemble des secteurs économiques et nécessitent une capacité d'adaptation : le vieillissement démographique, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le changement climatique, les évolutions géopolitiques, les modes de consommation et les progrès technologiques.

Les points que vous soulevez concernant l'importance d'une **base scientifique solide** pour l'élaboration des politiques, y compris le soutien continu aux institutions scientifiques, sont dûment notés. De même, la nécessité d'assurer des **conditions de concurrence équitables entre la production de l'UE et les importations**, notamment grâce à la transparence et à la traçabilité, est pleinement reconnue.

Votre contribution met également en lumière des aspects importants liés à la **planification de l'espace maritime**, notamment la transparence entre les différents usages, ainsi que la nécessité de soutenir le secteur dans son adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur les connaissances et l'expérience existantes. Les observations relatives aux défis émergents, tels que les espèces invasives, sont également prises en considération.

La Commission prend également note des éléments relatifs au **renouvellement générationnel**, notamment l'importance de la viabilité économique, de la sécurité juridique et de la stabilité réglementaire, ainsi que de la question plus large de l'attractivité du secteur. Les points connexes concernant la création de valeur et les conditions de travail, y compris la santé et la sécurité, sont dûment reconnus.

Enfin, votre contribution souligne l'importance de soutenir la **transition énergétique** du secteur par des financements appropriés et des cadres réglementaires adaptés.

L'ensemble de ces éléments sera soigneusement pris en compte dans la réflexion en cours, aux côtés des contributions d'autres parties prenantes, en vue de l'élaboration d'une Vision 2040 équilibrée et tournée vers l'avenir.

Je remercie le Conseil consultatif pour le travail accompli. Pour tout complément d'information éventuel à cette réponse je vous invite à contacter Mme Julia Rubeck, coordinatrice des Conseils consultatifs via la boîte fonctionnelle [MARE-AC@ec.europa.eu](mailto:MARE-AC@ec.europa.eu).

Veillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Charlina VITCHEVA

Copie: Chloé Pocheau [cpocheau@cc-sud.eu](mailto:cpocheau@cc-sud.eu) ; Aurélie Drillet [adrillet@cc-sud.eu](mailto:adrillet@cc-sud.eu)

